Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 021-212104251-20260928-DEL_2026_102-DE

VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 18 septembre 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 24 septembre 2026 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville de MONTBARD.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Valérie MONTAGNE, Martial VINCENT, Maryse NADALIN, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Marc GALZENATI, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Béatrice QUILLOUX, Patricia PARISSE, Francisca BARREIRA, Céline AUBLIN, Isabelle RAGNARD, Brigitte FOGLIA, Fabien DEBENATH, Dominique ALAINÉ, Romain GAULT, Éric SIMON, Romain BLANCHARD, Bruno DIANO, Éloïse FROEHLY

Excusés ayant donné pouvoir : Joël GRAPIN à Aurélio RIBEIRO, Bernard NICOLAS à Laurence PORTE, Jordan LE CARO à Martial VINCENT, Ahmed KELATI à Bruno DIANO

2026.102 – Avancements de grade 2026

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu :
- le Code Général de la Fonction Publique,
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le décret n°2016-596 du 12/05/2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- le décret n°2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- le décret n°2006-1690 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- le décret n°2021-1819 du 24/12/2021 modifiant divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- les Lignes Directrices de Gestion effectives au sein de la Collectivité depuis le 01/01/2022,
- l'arrêté N°SP2026/269 du 03/09/2026 fixant le tableau d'avancement de grades pour la catégorie C au titre de l'année 2026,

Considérant que dans le cadre des avancements possibles à l'ancienneté, le tableau d'avancement de grades 2026, pour la Ville de Montbard, a été établi comme présenté ci-après.
Considérant que trois agents remplissant les conditions statutaires et répondant aux critères d'avancement de grade définis par les Lignes Directrices de Gestion, ont été retenus pour bénéficier d'un avancement de grade.

Le **Conseil Municipal**,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **crée** - à compter du 1er novembre 2026 - les emplois permanents figurant dans le tableau présenté ci-dessous :

CREATIONS au 1er novembre 2026	**A supprimer lors d'un prochain Conseil et,** après avis du Comité Social Territorial
2 emplois d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet	2 emplois d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet
1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet	1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 28/09/2026
Qualité : Maire